

Les services de l'État dans les Alpes-Maritimes

Cannes

PPR inondations

PPR inondations

Mise à jour le 04/09/2019

Réunion Publique dans le cadre de l'élaboration du PPRI de Cannes

Les services de l'état (Direction départementale des territoires et de la mer) organisent une réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PPR d'inondations sur la commune de Cannes le 27 septembre 2019 à 18H, dans la salle du conseil, Annexe de l'hôtel de ville, 31 boulevard de la Ferrage, Cannes (06400)

Cette réunion permettra aux services de l'Etat de présenter le projet de PPRI, d'expliquer la démarche et le calendrier pour la concertation puis l'enquête publique.

Révision du plan de prévention des risques d'inondation de Cannes

La commune de Cannes est couverte par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Basse-vallée de la Siagne et des vallons côtiers, approuvé en 2003 (couvrant également les communes de Mandelieu-la-Napoule, Pégomas, et la Roquette sur Siagne).

Une révision rendue nécessaire par les inondations d'octobre 2015

Le 3 octobre 2015, la crue de référence, qui a servi à élaborer le PPRI actuellement en vigueur, a été manifestement dépassée sur plusieurs cours d'eau des Alpes-Maritimes, dont certains situés dans le périmètre du PPRI de la basse vallée de la Siagne.

Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTEILLER